

PROCEDURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification – qui peut être un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

Depuis quelques années le secteur du Tourisme s'est considérablement professionnalisé et spécialisé.

Vouloir évoluer vers des postes dans ce secteur passionnant est légitime, cependant un accompagnement est parfois nécessaire pour faire le point sur son parcours professionnel, valoriser les compétences et connaissances acquises et les faire reconnaître à l'aide d'une certification.

Grâce à sa solide expérience dans la formation professionnelle et à sa connaissance du secteur, Axess Développement propose aux professionnels autodidactes en entreprise sans diplôme, de faire reconnaître leur expérience pour donner une nouvelle dimension à leur carrière grâce à la VAE.

Cf infos sur <https://vae.centre-inffo.fr/>

Qui peut bénéficier de la VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Plus précisément, et quel(s) que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification, pour demander la validation des acquis de son expérience il faut :

avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ;

ou avoir exercé des activités dans le cadre de responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), d'un mandat électoral local ou d'une fonction électorale locale.

Ces activités doivent avoir un rapport direct avec le contenu de la certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle) visée .

PRESENTATION

L'accompagnement ouvre l'accès à des débouchés multiples liés à l'organisation et à la commercialisation des prestations de services et produits proposés par les entreprises du secteur du Tourisme: Conseiller voyages, Billettiste, Forfaitiste, Travel Manager, Agent des carnets de voyages,

Agent de réservation, Agent réceptif, Agent d'accueil touristique et de l'Hôtellerie : Responsable ou adjoint d'un hôtel, d'un camping, d'un village de vacances .. etc ou Responsable d'un services d'un établissement touristique.

Ces métiers s'exercent dans des contextes variés : agences de voyages, traditionnelles, réceptives ou en ligne, des centres d'appel, des voyagistes (tour-opérateurs) mais aussi des transporteurs de voyageurs, des gestionnaires d'hébergements ou d'activités de loisirs, des loueurs de voiture et des organismes locaux de tourisme ou Hôtel, Village Club, Résidence hôtelière, Camping, Auberge de jeunesse, Gite.

OBJECTIFS

Axess développement propose une aide méthodologique permettant à chacun d'analyser ses activités en vue d'une demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) concernant les certifications : Titre Professionnel du ministère du travail de niveau 6 : « Responsable d'Etablissement Touristique » ou Certification « Amadeus » inscrite au Répertoire Spécifique.

A l'issue de l'accompagnement, les participants sont capables :

- * d'appréhender et de s'approprier la notion d'expérience,
- * de repérer et d'analyser leurs compétences,
- * de développer et mettre en œuvre leurs capacités professionnelles,
- * de valider le certificat adapté à leurs projets professionnels.

PROGRAMME

Durée 14 heures.

Première période : préparation du dossier de recevabilité :

- Présentation de la Validation des Acquis de l'Expérience
- Etude du référentiel de la certification
- La notion d'expérience
- La notion de compétences
- Choix des activités à valoriser par la démarche.

Seconde période :

- Formalisation et rédaction du dossier de validation
- Accompagnement à distance, en ligne et par téléphone

Troisième période :

- Préparation à l'entretien
- Simulation d'entretien

VALIDATION

Une attestation d'accompagnement VAE est délivrée par Axess développement.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Encadrement et animation individualisés.

Les méthodes pédagogiques privilégient les travaux en ateliers, les travaux d'écriture en centre de formation et au domicile.

Suivi individualisé par un formateur référent unique pendant la totalité de l'accompagnement

Etapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu
Vous rensei gner	Je n'ai aucune information précise sur la VAE						
	Jour J - 10 mois	Rechercher la structure d'information VAE (PRC) la plus proche de mon domicile	Vous renseigner				
	Jour J - 10 mois	Prendre RDV avec un conseiller VAE du PRC					
	Je connais la ou les certifications qui m'intéressent et les organismes certificateurs correspondants						
	Jour J - 10 mois	RDV avec un responsable VAE de ou des organismes certificateurs	Vous renseigner				
Dépôt du 1er dossier de receva bilité	Jour J - 9 mois	Retirer le premier dossier de recevabilité et rassembler les pièces demandées	Etre recevable : dépôt du 1er dossier				
	Jour J - 8 mois	Renvoyer le premier dossier avec toutes les pièces					
	Si avis de recevabilité favorable (réception dans un délai de 2 mois maximum après le dépôt du premier dossier)						
Jour J - 6 mois	Retirer le dossier de validation auprès de votre organisme certificateur et vérifier la date limite de dépôt de votre dossier réalisé	Les modalités d'évaluation des compétences					

Étapes	Délai estimé	Mes démarches	Fiche repère Portail VAE	Mon interlocuteur (coordonnées)	Réalisé le	Questions à poser Commentaires	Résultat obtenu
Préparer la validation	Jour J - 6 mois	Contacteur un prestataire d'accompagnement	Comment se préparer ?				
	Jour J - 6 mois	Planifier les RDV avec l'accompagnateur					
	Jour J - 6 mois	Planifier mon travail personnel pour la rédaction du dossier de validation					
	Jour J - 3 mois	Remise du dossier de validation	Les modalités d'évaluation des compétences				
	Jour J - 3 mois	Préparation au passage devant le Jury					
Évaluation	Jour J - 1 mois	Vérifier la réception de la convocation à la session de validation devant le jury	L'évaluation finale				
	Jour J	Passage devant le jury					
Post-jury	Si validation partielle						
	Dans un délai de 5 ans maxi après Jour J	Suivre les préconisations du jury (trouver une formation complémentaire, acquérir plus d'expérience...)	L'évaluation finale				

CONDITIONS D'ACCES

L'accompagnement est ouvert aux demandeurs d'emploi, auditeurs libres, salariés dans le cadre d'un CPF de transition professionnelle, du Compte personnel de formation (CPF) ou du Plan de Développement des Compétences de l'entreprise.

Pour avoir accès à l'accompagnement, les candidats doivent avoir au minimum un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée en tant que salarié ou bénévole, participer à une réunion d'information mise en place par notre centre.

Toutes les informations sont accessibles sur le portail : <http://www.vae.gouv.fr/>

MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Les candidats doivent transmettre un CV détaillé à Axess Développement pour participer à la réunion d'information.

La prise de rendez-vous doit être faite au minimum un mois avant la date projetée par le candidat pour le début de l'accompagnement.

Une convention est signée entre Axess Développement et le candidat.

COÛT ET FINANCEMENT

650 €.

Financement employeur, personnel , par « Mon Compte Formation » ou Pôle Emploi. Nous consulter.

RESPONSABLE DE LA FORMATION : Anne POIROTTE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

AXESS DEVELOPPEMENT

93, avenue de Motolivet bâtiment D, 13004 MARSEILLE

Site : www.axess-developpement.fr

Siège Social : 93 avenue de Montolivet – Bat D –13004 Marseille – Tél. : 04 91 14 32 70 – Fax. : 04 91 90 82 82

- e-mail : contact@axess-developpement.fr

N°Siret : 428 142 624 00041 – Code APE : 8559A- Déclaration d'existence : 93 13 09 401 13



Tel : 04 91 14 32 70 – **ou** : 06 06 70 99 81

@ : contact@axess-developpement.fr

Madame Virginie Di Martino , Directrice ou Anne Poirotte

Siège Social : 93 avenue de Montolivet – Bat D –13004 Marseille – Tél. : 04 91 14 32 70 – Fax. : 04 91 90 82 82
- e-mail : contact@axess-developpement.fr

N°Siret : 428 142 624 00041 – Code APE : 8559A– Déclaration d'existence : 93 13 09 401 13